Communiqué de presse

Le 17 juin 2025

10 ans de l'obligation du détecteur de fumée en France : une mesure efficace mais encore à renforcer

Dix ans après l'entrée en vigueur de l'obligation d'installer un Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF) dans tous les logements, la Fédération Française des Métiers de l'Incendie (FFMI) et AFNOR Certification dévoilent lors d'une conférence au Palais du Luxembourg le mardi 17 juin 2025, les résultats d'une enquête nationale confiée à l'IFOP, en présence du Préfet Julien Marion, directeur général de la DGSCGC (Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises). Si les progrès sont notables, la prévention et l'information doivent rester des priorités.

Une obligation bien connue, un taux d'équipement en nette hausse

Depuis la loi du 9 mars 2010, effective à partir du 8 mars 2015, l'installation d'un DAAF dans chaque habitation est obligatoire. En 2015, seuls 44 % des logements en étaient équipés. En 2025, cette proportion atteint 87 %, avec une forte hausse du nombre de logements dotés de plusieurs détecteurs (37 %, contre 23 % en 2015).

La sensibilisation a progressé : 87 % des Français déclarent aujourd'hui connaître cette obligation, contre 91 % en 2015. La majorité des propriétaires (92 %) et des plus de 35 ans (92 %) la connaissent, contre seulement 73 % des moins de 35 ans.

Des vies sauvées grâce au DAAF

Des témoignages poignants rappellent l'efficacité de ces dispositifs :

- **Amiens (2018)** : Une famille évite un drame grâce à l'alarme d'un DAAF déclenchée lors d'un départ de feu en pleine nuit.
- **Bordeaux (2019)** : Une personne âgée échappe à un incendie causé par une bougie oubliée.
- **Val-d'Oise (2020)** : Un jeune homme seul parvient à fuir un feu déclenché par un court-circuit.

Ces cas illustrent combien la détection précoce est essentielle pour sauver des vies.

Une perception positive, mais une information encore insuffisante

L'étude révèle que 85 % des Français jugent l'obligation du DAAF nécessaire à la prévention des incendies, et 85 % estiment que son installation est un geste simple. Toutefois, seuls 60 % se sentent suffisamment informés sur les obligations associées, avec un net déficit d'information chez les plus jeunes (48 % des 18-24 ans).

Côté entretien, 85 % des Français dont le logement est équipé déclarent vérifier leur détecteur, mais seulement 39 % le font au moins une fois tous les six mois.

Les logements locatifs encore en retrait

Chez les propriétaires individuels bailleurs ont équipé leurs biens locatifs d'au moins un DAAF. Toutefois, 14 % n'en ont installé dans aucun logement, un point de vigilance important alors même que la loi les y oblige.

Une technologie évolutive et une prévention à renforcer

Le DAAF a connu des évolutions technologiques notables : batteries longue durée, modèles connectés, alertes smartphones… Mais la prévention passe aussi par des gestes simples : ne pas surcharger les prises, surveiller les appareils électriques, sécuriser les zones de recharge de batteries (trottinettes, vélos), ou encore intégrer la présence du DAAF dans le diagnostic immobilier.

Les campagnes dans les écoles, les associations ou sur les lieux de travail, ainsi que les formations des occupants, sont autant d'outils pour renforcer la culture du risque incendie en France.

Pour aller plus loin

La FFMI se prononce en faveur de l'inscription du contrôle de la présence du DAAF dans les diagnostics immobiliers, cela s'inscrit dans une démarche pédagogique pour maintenir la vigilance collective.

« En une expression, la trace est faite, il faut l'entretenir ! »

Contact presse :
Ameerah NABEEBACCUS
📧 ameerah.nabeebaccus@ffmi.asso.fr
📞 06 38 22 02 29